

#COMPTE-RENDU CTM CONSACRÉ À LA PRÉSEN- TATION DU BUDGET EN PRÉSENCE DU MINISTRE ATTAL

En introduction le ministre a déclaré que les bilatérales lui ont permis de mieux comprendre les attentes des Organisations Syndicales. Il croit à la transparence et au dialogue social. Ce sont ces principes de franchise et de transparence qui l'ont conduit à nous donner en avant première, les grandes lignes du PLF le 26 septembre.

Concernant le pouvoir d'achat, il se trouve dans le bouclier énergétique qui continuera en 2023 et coûtera plus de 46 milliards d'euros.

L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu permettra de préserver le pouvoir d'achat. C'est une mesure discrète par son impact médiatique mais majeure pour nos concitoyens. Il y aura un chèque énergétique exceptionnel pour 12 millions de foyers.

Pour Bercy il y a ralentissement des suppressions d'emplois tout en maintenant l'évolution des administrations. Bercy a été le ministère le plus mis à contribution ces dernières années. Mais nous devons pouvoir reprendre notre souffle. 546 suppressions d'emploi pour 2023 c'est 4 fois moins que l'an dernier. Sur le dernier quinquennat il y en a eu 10.000.

Il y aura un développement de l'investissement (hausse 6,2%) pour la modernisation. Importance des moyens pour l'action sociale et la santé et sécurité au travail, qui sont sanctuarisés. Il souhaite une promotion de la culture de dialogue social à tous les niveaux.

Détail de l'évolution des emplois en 2023 : suppression 850 DGFIP / 11 douane / 4 INSEE
 Création : 19 DGE / 84 CCRF / 33 DGT / 181 TRACFIN, DAE, AIFE.. Il veut réinternaliser des missions de prestation intellectuelle afin de diminuer les recours aux cabinets extérieurs.

L'ensemble du PLF a été construit sur la base d'une inflation de 4,3 % en 2023, le ministre considère que l'on est sur une sorte de « plateau ». le gouvernement a pris en compte toutes les évolutions envisagées sur l'augmentation du prix du gaz.

Comment protéger nos agents face à ces augmentations ?

- >>> Revalorisation du point d'indice (3,5% en juillet dernier).
- >>> Prise en charge de la Protection Sociale Complémentaire à hauteur de 15 euros par mois.
- >>> Ouverture d'un grand chantier sur la rémunération et la carrière de la Fonction Publique.
- >>> Question des retraites.
- >>> Revalorisation de 15 % de l'augmentation de la prime télétravail et du forfait mobilité durable à 300 euros.
- >>> Mesures catégorielles pour soutenir les négociations à venir dans les différentes directions.
- >>> Harmonisation par le haut de l'IMT à l'INSEE et administration centrale.

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Nous voudrions tout d'abord saluer les nouvelles pratiques s'agissant de nos échanges sur le PLF (avec une réunion de présentation en amont et un ctm budget avant la fin des discussions parlementaires), par contre le contenu du projet de loi de finances ne peut pas nous satisfaire.

En effet, derrière les montants qui sont globalement en progression, l'empilement des dispositifs et l'absence de stratégie globale de rupture environnementale saute aux yeux. Sans pôle public de l'énergie, sans pôle financier public, sans pôle public de santé... nous sommes condamnés à aller d'urgence en urgence.

D'autre part, le gouvernement réaffirme son refus d'augmenter les impôts des plus aisés ou du capital :

Pas de taxe sur les superprofits, pas de mise à contribution des plus fortunés qui voient leur patrimoine augmenter, pas d'impôt sur les héritages (E. Macron a même promis leur diminution).

Le véritable premier poste de dépense, ce sont les aides publiques aux entreprises qui s'élèvent à au moins 150 Milliards d'euros par an, soit l'équivalent de plus de 30% du budget de l'Etat !

La fuite en avant se poursuit avec la suppression annoncée de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), un nouveau cadeau fiscal de 8Mds€.

La remise en cause de nos services publics et de la protection sociale continue !

De plus nous nous inquiétons du décalage entre les projections gouvernementales et la réalité telle qu'elle se dessine :

On peut noter :

>> Le risque majeur de récession et de destruction d'emplois industriels, du fait de la hausse des taux d'intérêts d'un côté, et de l'explosion des prix de l'énergie de l'autre.

>> L'inflation qui continue à être très élevée, le « dégel » du point d'indice ne comble absolument pas les pertes de pouvoir d'achat qui lui sont liées. Des mesures urgentes de rattrapage sont à mettre en place, par des négociations pour un **dégel pérenne de la valeur du point d'indice**, par un système d'indexation sur l'inflation, mais aussi au niveau ministériel par la mise en place d'un Complément de Traitement Indiciaire sur lequel le ministère aurait la main sans oublier la revalorisation des rémunérations des contractuels. L'harmonisation de l'IMT ne peut suffire.

Nous avons aussi besoin d'un **plan de qualification ministériel** ambitieux que nous attendons depuis des années.

Les besoins pour accomplir les missions du ministère sont criants, et ni les dispositifs, ni les budgets ne sont pour nous, à la hauteur. Sur les 10 000 créations de postes, 7 sur 10 concerne l'intérieur (3109), la justice (2313) ou les armées (1583) ; aux Finances nous perdons encore plus de 500 postes !

Nous rappelons l'importance **des missions du ministère qui doivent être renforcées** ; que ce soit en emplois en matériel et la redynamisation du maillage territorial.

Les conditions de travail sont de plus en plus dégradées, la baisse des effectifs et les réformes qui s'empilent entraînant une perte de sens du travail.

Il faut savoir abandonner une réforme qui ne fonctionne pas comme celle concernant le transfert des missions fiscales de la DGDDI à la DGFIP.

L'action sociale ministérielle doit non seulement être sanctuarisée, mais aussi développée pour répondre aux besoins.

Nous serons également particulièrement vigilants **sur le dossier de la PSC** dans le ministère, qui est une préoccupation très importante aussi bien pour les actifs que pour les retraité.es du ministère. A ce titre nous serons particulièrement exigeant s'agissant de la participation financière de notre employeur pour garantir une prise en charge optimale des besoins en matière de protection sociale.

Enfin concernant le dialogue social, une fois encore nous souhaitons une amélioration de celui-ci et un recours plus important à **des cycles de négociations** sur les sujets importants de préoccupation des agents que nous représentons.

RÉPONSE DU MINISTRE

Le « quoi qu'il en coûte » a permis en 2021 de sauver le budget des collectivités locales. Sur 2022, leurs dépenses ont effectivement augmenté même si elles ont bénéficié du bouclier tarifaire. Pour les villes moyennes en revanche, il y a une très forte augmentation, donc il a fait voter un filet de sécurité (430 millions d'euros), près de 9000 communes y seront éligibles malgré une prise en charge étatique de la hausse du coût du gaz. Le filet de sécurité est en cours de discussion

Pour les douanes et l'article 60 censurer par le conseil constitutionnel, le ministre a pris acte de cette décision, mais se veux rassurant. Il veut avancer vite.

Sur le sens du travail : l'observatoire interne du ministère montre un moindre pessimisme. Même si il y a des directions où les résultats sont encore très mauvais notamment en douane.

La question du **déroulement de carrière** est importante et n'a pas été traité depuis un certain temps au niveau ministériel et le ministre souhaite que ça soit inscrit à l'agenda social pour 2023 en commençant par un état des lieux des promotions afin de nourrir les travaux interministériels sur les carrières et les rémunérations.

Sur le droit à pension sur l'IMT qui est perdu pour les agents qui quittent le ministère, cela peut faire parti des réformes dans le cadre des discussions sur les retraites.

Concernant le SCL, le ministre est très attaché à ce service d'excellence et sera attentif à ce que les conclusions du rapport fassent l'objet de discussions avec les syndicats et les directeurs avant qu'il y ait des arbitrages.

Sur le gilet par balles féminin : c'est un sujet qui n'est pas anecdotique en douane. Le ministère est dans un accord interministériel avec l'intérieur. L'administration a fait des kits pour des gilets sur mesure, mais constat est fait que ces instructions n'étaient pas diffusées dans les services. Par ailleurs le nouvel accord cadre est en cours de construction pour essayer de définir de nouveaux besoins. C'est en septembre 2023 que sera notifié ce contrat.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Présentation du plan de baisse de la consommation énergétique au sein du ministère.

Rénovation énergétique des bâtiments avec le soutien sur fonds public très important.

Objectif sur le plan automobile du ministère avec le passage à des véhicules électriques, mais spécificités douanières, administration qui renouvelle beaucoup ses véhicules.

Bilan gaz à effet de serre terminé en fin d'année. Un des postes le plus important c'est les trajets domicile-travail.

Concernant le data center, très énergivore. Mais tous les investissements engagés sont très positifs en terme d'économie d'énergie. Notamment le projet porté par la douane avec le data center de Toulouse qui bénéficie d'un gros financement public (20 millions d'euros).

L'encouragement aux comportements individuels plus éco responsables. Le principal éco geste c'est le chauffage. Mais aussi fermer son ordinateur le soir, éteindre les lumières. Le télétravail est une aide non négligeable pour la sobriété énergétique (45 % de télétravailleurs au ministère contre 4 % avant la crise) à condition de réussir à fermer des bâtiments.

Sur la température des locaux, le but est de réduire de 5 % la consommation du ministère et les travaux déjà engagés vont permettre une baisse supplémentaire de 10,5 %. Depuis septembre une responsable ministérielle de l'énergie a été recrutée.

Pour la CGT, la sobriété énergétique est une problématique structurante ; nos missions qui sont sans remises en cause ont un rôle essentiel à jouer. Le premier axe c'est de renforcer les missions du ministère sur le contrôle des modes de productions et l'application des normes environnementales.

D'autre part les réformes ont eu un impact néfaste.

Les suppressions d'implantations administratives éloignent les travailleurs des lieux de travail ainsi que les usagers obligeant à des déplacements qui contribuent à la pollution atmosphérique.

La **réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires par semaine** est aussi une solution pour limiter les déplacements domicile lieu de travail.

Il n'est pas acceptable d'instaurer le télétravail forcé. Quelle logique d'avoir 100 personnes chez elles qui vont chauffer leur logement plutôt que toutes ces personnes dans un seul immeuble administratif à chauffer ? C'est une manœuvre pour transférer les charges vers les travailleurs ce qui n'est pas acceptable !

La priorité réside dans des investissements massifs pour **rénover les bâtiments administratifs**.

Le ministère répond que des discussions sont en cours avec les directions et que le télétravail reste volontaire.

#LES VOTES

Approbation des PV

CGT vote pour

Textes relatifs aux élections professionnelles

Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 22 avril portant création et organisation générale des CSA des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

La CGT s'abstient.

Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministères économiques et financiers.

La CGT s'abstient

Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités.

La CGT vote contre.

En douane absence d'instance pour Wallis et Futuna, Orly et St Pierre et Miquelon. C'est un peu tard pour rouvrir des débats mais l'administration fera un bilan de la façon dont ça se passera avec une clause de revoyure pour les prochaines élections. Le ministère attend encore les recommandations de la commission sur l'organisation des services de l'État à Saint Pierre et Miquelon.

Pour Orly, l'administration a considéré que les risques sur les deux sites sont comparables d'où l'intérêt d'échanger sur des problématiques transverses. Mais il y aura aussi une évaluation pour ce service.

Projet de décret adaptant les conditions de nominations dans les corps de catégorie A relevant des ministères économiques et financiers.

Ce projet de décret résulte du décret du 31 août 2022. Il modifie trois dispositions : raccourcissement des échelons de deux à un an, suppression du 13ème échelon et revalorisation des échelons. Ce texte concerne avant tout les corps à statut commun donc le ministère doit le transposer.

Les tableaux de reclassement des fonctionnaires promus de B en A sont repris à l'identique de ce qui est prévu dans le décret du 31 août.

Le ministère fait désormais référence au Code Général de la Fonction Publique

Pour les agents B douane et FIP les conditions de la promouvabilité sont maintenues quand cela relève d'une condition d'échelon antérieure. C'est une clause de sauvegarde, pour tous les agents promouvables en 2023.

Cela règle la question de l'accès au concours d'un certain nombre d'agents.

La CGT s'abstient.

Projet de décret fixant les conditions de santé particulières exigées pour l'accès aux corps des agents de constatation, des contrôleurs et personnels de catégorie A des douanes.

Il s'agit d'une réforme inter ministérielle qui conduit à une modification des statuts particuliers des agents des douanes concernant l'aptitude. Pour l'administration il n'y a ni modification, ni durcissement ni introduction de conditions particulières. Sur la portée du texte, c'est une vérification à l'entrée. Mais il y a aussi des vérifications périodiques.

La CGT interpelle l'administration sur les services de la médecine de prévention qui sont exsangues et qui ne permettent pas un suivi annuel des agents de la surveillance. Certains agents passent plusieurs années sans avoir de visite médicale. Il y a donc une dichotomie criante entre l'état du réseau des acteurs de la prévention et les exigences imposées aux agents au cours de leur carrière.

La CGT s'abstient suite à la prise en compte d'un amendement des organisations syndicales visant à maintenir la possibilité pour les collègues déclarés inaptes en cours de carrière de pouvoir changer de poste au sein de la branche surveillance sans être obligés d'intégrer la branche opération commerciale comme le souhaitait l'administration.

Projet de décret modifiant le décret de 1973 relatif au statut particulier du corps de l'IGF.

Les missions de l'IGF sont précisées à droit constant. Précision sur la composition de l'IGF. Rappel des règles de déontologie et d'indépendance.

La CGT s'abstient.

Projet de décrets relatifs aux chefs de service comptables administratif ou de surveillance.

Le cycle de révision des postes comptables passe de 5 à 6 ans et le détachement est de 6 ans.

On parlera dorénavant de chef de service administratif et de surveillance.

Pour la DGFIP : resserrement des emplois comptables donc redéploiement des emplois comptables vers la sphère administrative avec un abaissement des échelons d'accès-sibilité.

Pour la DGDDI : évolution réseau comptable. Création de chef de service de surveillance (130 contre 96 aujourd'hui), avec un vivier élargi et une revalorisation indiciaire.

La CGT s'abstient.

Projet de décret modifiant le décret de 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction de contrôle budgétaire et comptable ministériel.

La CGT s'abstient

Charte déontologie des achats

La CGT met en garde contre sur cette démarche qui risque de mettre en danger les collègues. En effet, la diffusion des règles et la délivrance d'un passeport ne doivent pas être utilisées à l'appui de sanctions disciplinaires. Ce qui est présenté correspond plus à une protection de l'administration que des collègues concernés.

Pour la CGT, la solution est de prévenir les risques par une organisation plus collective du travail, par de la formation et du contrôle interne.

Le ministère répond que la charte est utile car elle compile le droit existant, les délits (favoritismes etc...) exposent individuellement, ce risque existe, il ne faut pas le mettre sous le tapis.

Le ministère reconnaît cependant la nécessité d'un accompagnement collectif.

La CGT vote contre.